

**MINISTÈRE DE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**

DIRECTION  
DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

***Service des formations***

Sous-direction  
des formations professionnelles

Bureau de la réglementation  
des diplômes professionnels

Arrêté du 11 août 2004 modifiant l'arrêté du 25 octobre 2002, modifié, portant création du certificat d'aptitude professionnelle *constructeur de routes*.

**NORMEN E 0401836 A**

**LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**

Vu le décret n° 2002-463 du 4 avril 2002, modifié, relatif au certificat d'aptitude professionnelle ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général ;

Vu l'arrêté du 25 octobre 2002 portant création du certificat d'aptitude professionnelle *constructeur de routes*, modifié par l'arrêté du 26 septembre 2003 ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative *bâtiment et travaux publics* du 2 juillet 2004;

**ARRÊTE**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Les dispositions des annexes III « règlement d'examen » et IV « définition des épreuves » de l'arrêté du 25 octobre 2002, modifié, susvisé, portant création du certificat d'aptitude professionnelle *constructeur de routes* sont remplacées respectivement par les dispositions des annexes I et II au présent arrêté.

**Art. 2.** – Les présentes dispositions prennent effet à compter de la session d'examen de 2005.

**Art. 3.** - Le directeur de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 août 2004.

Pour le Ministre et par délégation,  
Le Directeur de l'enseignement scolaire

Patrick GERARD

*Journal officiel du*

Nota- : Le présent arrêté et son annexe I seront publiés au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche hors série en date du 7 octobre 2004 vendu au prix de 2,30 €. Ils seront disponibles au centre national de documentation pédagogique - 13, rue du Four 75006 PARIS ainsi que dans les centres régionaux et départementaux de documentation pédagogique. L'intégralité du diplôme est diffusée en ligne à l'adresse suivante : <http://www.sceren.fr>